



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DU CONSEIL D'ETAT

Publication des différents documents en lien avec le projet de budget 2027 de l'Etat de Vaud

Les différents exposés des motifs et projets de décrets et de loi en lien avec le projet de budget 2027 du Conseil d'Etat sont rendus publics ce jour. Cette publication intervient après la transmission à la Commission des finances du Grand Conseil (COFIN) de l'ensemble des documents budgétaires, y compris les mesures départementales et transversales identifiées par le Gouvernement à la suite de la votation dite des 12% du 27 septembre dernier.

Le projet de budget 2027 du Conseil d'Etat, présenté le 14 septembre dernier, affichait un déficit de 356 millions de francs qui respectait la clause constitutionnelle du petit équilibre. La croissance contenue des charges à +2,9%, hors charges liées à la situation en Ukraine, s'inscrivait dans l'objectif gouvernemental de maîtrise des coûts et de préservation des conditions propices au développement du canton et au maintien de prestations publiques de qualité.

A la suite de l'acceptation, lors de la votation le 27 septembre dernier, de l'initiative « Baisse d'impôts pour tous – Redonner du pouvoir d'achat à la classe moyenne », le Conseil d'Etat a établi une liste d'amendements à son projet de budget 2027 initial afin de tenir compte des conséquences financières de cette décision. La mise en œuvre de cette initiative de réduction de l'impôt sur le revenu et la fortune a pour conséquence de réduire les rentrées fiscales prévues en 2027 de 272 millions de francs. Afin de compenser cette diminution, le Conseil d'Etat propose au Parlement, comme il l'a communiqué publiquement le 7 courant, des mesures départementales et transversales à hauteur de 100 millions, des revenus provenant de la BNS pour 63 millions, ainsi que des revenus extraordinaires pour 109 millions. La croissance des charges au budget 2027 après les mesures proposées par le Conseil d'Etat serait de +2.2% par rapport au budget 2026.

Les documents publiés ce jour comprennent ainsi l'Exposé des motifs et projets de budgets de fonctionnement et d'investissement 2027 (EMPD) initial, ainsi qu'un EMPD complémentaire présentant les modifications légales nécessaires à la mise en œuvre des amendements communiqués par le Conseil d'Etat le 7 octobre.

Lausanne, le 29 octobre 2026

DFTS, Christelle Luisier Brodard, conseillère d'Etat, 021 316 45 15